

# AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Code ROME J1304  
Code NSF 331

Formation qualifiante débouchant sur un diplôme d'État

Fondation Édith Seltzer

Secretariat IFSS  
Institut de Formation  
Sanitaire et Sociale

04 92 25 31 31

ifss@fondationseltzer.fr

## Public

Tous publics ayant satisfait aux épreuves de sélection, en formation initiale, continue et réadaptation professionnelle.

## Niveau de connaissances préalables requis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais les candidats doivent satisfaire aux épreuves de sélection à l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture. Ces épreuves sont organisées et validées par l'établissement sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Des possibilités de dispenses de modules de formation sont possibles en fonction du diplôme initial selon l'arrêté du 10 juin 2021.

## Objectifs

Acquérir le diplôme d'Auxiliaire de puériculture.

Le diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Placé sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion. Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle. Il exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, pédiatries, Centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil, crèches, pouponnières).

## Programme

### La formation théorique (22 semaines) se déroule en 10 modules :

- Module 1 :** Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Module 1 bis :** Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Module 2 :** Repérage et prévention des situations à risque
- Module 3 :** Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 :** Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 :** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Module 6 :** Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 :** Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Module 8 :** Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- Module 9 :** Traitement des informations
- Module 10 :** Travail en équipe pluri professionnelle; qualité et gestion des risques

### La formation clinique (22 semaines) se déroule en quatre périodes en milieu professionnel :

- ◆ Période A de 5 semaines
- ◆ Périodes B de 5 semaines
- ◆ Période C de 5 semaines
- ◆ Période D de 7 semaines

## Moyens pédagogiques

- ◆ Suivi individualisé, travail en sous groupes.
- ◆ Les méthodes pédagogiques s'appuient sur la pratique de l'alternance : acquisition de connaissances théoriques et pratiques en centre et mises en situation professionnelles sur les différents terrains de stage.
- ◆ Elles s'appuient sur l'auto-formation avec un suivi personnalisé, de nombreux échanges en groupe et une évaluation continue. De plus, une concertation et une collaboration entre les lieux de stage et l'équipe de l'IFSS constituent les points forts de la démarche.

## Moyens techniques

- ◆ Salle de cours équipée d'un tableau blanc, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur, paper-board, d'un espace de travaux pratiques avec plans de travail équipés du matériel de puériculture, mannequins, poupons...
- ◆ Appartement pédagogique avec une chambre reconstituée bénéficiant de tout le matériel de puériculture.
- ◆ Centre de ressources équipé de 9 ordinateurs avec accès internet, photocopieur, imprimante et scanner. Les stagiaires peuvent y consulter la documentation technique professionnelle et bénéficier d'un espace ressource emploi.

## Encadrement

- ◆ Formatrices titulaires du diplôme d'État d'infirmière puéricultrice ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans dans le secteur de la petite enfance
- ◆ Accompagnement médico-psycho-social personnalisé en fonction des difficultés rencontrées ou des besoins exprimés
- ◆ Coordinatrice pédagogique
- ◆ Directrice de l'Institut de Formation Sanitaire et Sociale

## Individualisation du parcours

- ◆ Bilans et entretiens individuels avec l'équipe médico psycho sociale et l'équipe pédagogique
- ◆ Entretiens d'accompagnement dans le cadre de la mise en place du projet personnalisé
- ◆ Adaptation des parcours partiels et possibilité d'équivalences et passerelles

## Suivi de l'exécution de la formation

- ◆ Suivi de l'assiduité par un émargement par ½ journée
- ◆ Évaluation continue

## Évaluation de la formation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Réussite aux épreuves de certification
- ◆ Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)
- ◆ Questionnaire de satisfaction

## Conditions suspensives

Obligations vaccinales des professionnels de santé et conditions d'immunisation prévues par les articles L 3111-4 et L 3112-1 du Code de la Santé Publique (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite), Covid 19.



1<sup>ère</sup> session du 6 septembre 2021 au 29 juillet 2022 - 2<sup>e</sup> session du 10 janvier au 9 décembre 2022



**1 540 heures** : 770 heures en centre de formation et 770 heures en milieu professionnel (les durées en centre et en milieu professionnel pourront être adaptées selon le calendrier annuel ou dans le cadre de l'individualisation du parcours du stagiaire)

- 35 heures par semaine

- lundi 9h à 12h et 13h à 17h, mardi - mercredi - jeudi 8h à 12h et 13h à 17h, vendredi 8h à 12h



**Cette formation est financée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, pour un public jeune ou adulte sans emploi.** Autres publics, nous consulter.



Institut de Formation Sanitaire et Sociale  
Briançon

## Contact

Secrétariat IFSS Seltzer  
04 92 25 31 31 - ifss@fondationseltzer.fr

Juillet 2021  
Validité : 1 an